

**Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Programme
de construction de 82 logements, chemin de la Pelouse - Garantie de la
Ville pour le remboursement d'un emprunt de 19 078 151 F auprès de la
Caisse de Prêts aux organismes d'HLM - Modification
de la délibération du 19 décembre 1980**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 19 décembre 1980, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville pour un emprunt de 19 078 151 F que l'Office Public Municipal d'HLM a contracté auprès de la Caisse de Prêts aux organismes d'HLM pour une durée de 34 ans, emprunt destiné à financer le programme de construction de 82 logements, chemin de la Pelouse.

Cet emprunt a été réalisé en deux tranches de 15 398 251 F et 3 679 900 F.

M. le Président de l'Office Public Municipal d'HLM nous a informés qu'il envisage de renégocier ces deux prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour des montants résiduels respectifs de 14 667 703,78 F et 3 505 312,68 F et pour la durée résiduelle de 23 ans à des conditions plus avantageuses : taux d'intérêt variable de 6,80 % avec taux de progressivité des annuités de 1,95 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles modalités et à modifier en conséquence la délibération du 19 décembre 1980.

M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, adopte à l'unanimité ces dispositions.